

Nom commercial: Magnesii hydrogenophosphas

Numéro de la matiere: 065280 Version: 1 / CH Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 26.03.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Magnesii hydrogenophosphas

N°d'article 06528000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse

Hänseler AG Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

3. Composition/informations sur les composants

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 7782-75-4 EINECS-Nr. 231-823-5

Poids moléculaire

Valeur 174.33 g/mol

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie



Nom commercial: Magnesii hydrogenophosphas

Numéro de la matiere: 065280 Version: 1 / CH Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 26.03.12

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Nettoyer.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au sec. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P1

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR L'èpaisseur du matèriau 0.11 mm La durée de pénétration > 480 min

Protection des yeux

nécessaire

Protection du corps

Combinaison de protection

9. Propriétés physiques et chimiques



Nom commercial: Magnesii hydrogenophosphas

Numéro de la matiere: 065280 Version: 1 / CH Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 26.03.12

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat solide
Couleur blanc
Odeur inodore

рΗ

Remarque Non applicable

Point d'ébullition

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Température 20 $^{\circ}$ Remarque Non applicable

Densité

Valeur 2.130 g/cm³

Hydrosolubilité

Valeur env. 1000 kg/m 3 Température 20 $^{\circ}$

Décomposition thermique

Valeur 550 ℃

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur env. 1000 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Décomposition thermique

Valeur 550 ℃

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Aucun données connues.

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Aucun données connues.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Aucun données connues.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

12. Informations écologiques



Nom commercial: Magnesii hydrogenophosphas

Numéro de la matiere: 065280 Version: 1 / CH Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH Date d'impression: 26.03.12

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Classification according to Annex 3 VwVwS

16. Autres informations

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: *** Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.